Zeitschrift: Technique agricole Suisse **Herausgeber:** Technique agricole Suisse

Band: 35 (1973)

Heft: 15

Rubrik: M. Walter Michel, collaborateur de la Division de l'agriculture, prendra

bientôt sa retraite

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

M. Walter Michel, collaborateur de la Division de l'agriculture, prendra bientôt sa retraite



Lors de la 47ème Assemblée des Délégués, Monsieur Walter Michel, collaborateur de longue date de la Division fédérale de l'agriculture, a pris congé de l'ASETA en ces termes:

Monsieur le Président central, Messieurs, Chers amis,

Une fois de plus, j'ai l'honneur de représenter à l'assemblée des délégués la Division de l'agriculture, dont le directeur, M. J.-Cl. Piot, me charge de remercier votre président de son aimable invitation et de vous transmettre son salut le plus cordial. Etant retenu par d'autres affaires urgentes, M. Piot regrette de ne pouvoir personnellement rendre hommage à votre association pour l'intense activité qu'elle déploie en faveur de l'agriculture. Il forme le vœu que vos efforts soient toujours couronnés de succès et vous donne l'assurance de ne pas faire la sourde oreille aux vœux que l'avenir réserve.

La limite d'âge m'obligeant à cesser mon activité à la fin de l'année, c'est avec une joie toute particulière, mais non sans un brin de nostalgie, que je me trouve aujourd'hui parmi vous en mission officielle, qui mettra pour ainsi dire un terme à ma carrière.

Les nombreux contacts que j'ai eus, pendant des décennies, avec le manager de votre association, ont toujours été empreints de la plus franche cordialité. Nous nous sommes rencontrés pour la première fois dans l'arène sous le signe du plan Wahlen, et aujourd'hui, on reparle de mesures de rationnement que pourrait imposer la pénurie de courant. La question de l'approvisionnement en carburants a, elle aussi, refait

surface. Pour les anciens, il n'y a là rien de nouveau; nous nous retrouvons à la veille d'un retour des choses qui nous contraint de réfléchir à ce qui pourrait se produire dans un avenir plus ou moins rapproché. De toute façon, on ne doit pas détourner les yeux de la réalité simplement parce qu'il est désagréable de devoir s'occuper de problèmes aussi peu intéressants que celui de mesures de sécurité. Loin de moi, toutefois, l'intention de vouloir troubler votre assemblée par des idées noires. La bonne humeur, élixir de vie qui doit nous maintenir en bonne forme, ne doit pas perdre ses droits.

Je ne voudrais pas omettre de remercier M. Hans Baechler et ses proches collaborateurs de tout ce qu'ils ont fait pour suivre le rythme de l'évolution, que ce soit dans le domaine de la technique, de la formation complémentaire professionnelle ou de l'information. Leur persévérance leur a valu une grande réputation. Ceux qui vous ont précédés, par exemple l'ancien président central, M. Schwaar, à qui vous avez conféré le titre de président d'honneur, peuvent revendiquer le mérite d'avoir construit sur des assises solides. La Division de l'agriculture se doit de leur témoigner sa plus vive gratitude.

J'ose espérer que vous ne fermerez pas à votre serviteur, qui «aura déposé les armes», la porte de l'assemblée des délégués. Pourquoi cela? Tout simplement parce que la vie et l'activité de votre association me touchent de très près.

Au sein de la Division de l'agriculture, j'ai exercé une activité parallèle à celle de l'ASETA, plus particulièrement dans les domaines suivants: «adaptation des tracteurs agricoles à la marche aux carburants solides»; «indemnisation des heures de travail accomplies pour des tiers avec tracteurs agricoles»; «contrôle de l'état d'entretien de tracteurs agricoles en liaison avec les interventions officielles, à propos d'insuffisances techniques, auprès des fournisseurs de machines»; «appréciation technique», en collaboration avec les instituts TRIEUR, IMA, FAT et votre association; «position des machines agricoles dans la loi sur la circulation routière»; «lutte contre le

bruit dans l'agriculture» et, en tout dernier lieu, «installation de protection pour les conducteurs de tracteurs et de chars automobiles».

La tâche principale qui m'était dévolue à la Division consistait dans l'octroi de subventions pour l'acquisition de machines en région de montagne. Il m'incombait donc d'aider ainsi à faire passer, dans cette région, la mécanisation du point mort, en quelque sorte, à l'état actuel. Combien de fois n'ai-je pas dû, à ce propos, faire face à toutes sortes de critiques formulées par de «plus savants sans responsabilité». Mais combien souvent j'avais la satisfaction de pouvoir compter sur l'expérience de M. le directeur Piller, qui a toujours été pour moi d'un précieux soutien. Je me fais un devoir de saluer dans vos rangs les chefs et experts des offices cantonaux de

la culture des champs, qui occupent différentes charges dans votre association et qui comptent au nombre de mes plus précieux amis; je tiens à les remercier très sincèrement de m'avoir toujours prêté leur précieux concours dans l'exécution de ma tâche.

J'abandonne donc mon champ d'activité en gardant l'agréable souvenir des excellents rapports de confiance et d'amitié que j'ai eu la chance d'entretenir avec votre association.

Remarque de la Rédaction — Nous remercions sincèrement Monsieur Walter Michel de tout ce qu'il a fait pour la paysannerie en général et l'ASETA en particulier et lui souhaitons de jouir pendant très longtemps encore de belles années en bonne santé.

Davantage de sécurité pour les conducteurs de tracteurs agricoles

Des démonstrations en relation avec ce slogan ont eu lieu du 25 au 29 juin 1973 en cinq lieux différents de la Suisse alémanique. Il s'agissait de montrer une fois de plus aux agriculteurs les graves conséquences que peuvent entraîner les chutes de tracteurs et comment il est possible de rendre ces chutes moins dangereuses.

M. Hefti, chef du Service consultatif pour la prévention des accidents dans l'agriculture (BUL), avait organisé ces démonstrations aux endroits suivants en collaboration avec divers conseillers cantonaux en machinisme agricole et des Sections de l'ASETA.

Pénitencier cantonal de Kalchrain (TG)
Edlibach-Menzingen (ZG)
Alberswil près Willisau (LU)
Niederhüningen près Konolfingen (BE)
Ecole d'agriculture de Liebegg-Gränichen (AG)

Le motif qui avait incité à mettre de telles démonstrations sur pied était le nombre élevé d'accidents de tracteurs qui interviennent dans la circulation routière et surtout ceux qui se produisent sur des terrains en pente à la suite de chutes de ces véhicules. Lors de chaque démonstration, on provoquait le renversement d'avant en arrière et le basculage latéral de plusieurs tracteurs (jusqu'à dix). Il s'agissait de vieilles machines très usagées sur lesquelles avait été monté soit un cadre de sécurité soit une cabine de sécurité. Dans une première phase, on faisait culbuter les tracteurs sur une pente sans cet équipement de protection pour le conducteur. Les machines étaient donc tout d'abord renversées d'avant en arrière et ultérieurement poussées de côté pour les faire capoter. Puis on les munissait du cadre ou de la cabine de sécurité et les mêmes chutes étaient provoquées à nouveau.

Les démonstrateurs ont fait également basculer latéralement des tracteurs de différents modèles tout récents qui étaient équipés d'une cabine ou d'un cadre de sécurité fabriqué en série et que l'on peut trouver actuellement dans le commerce.

Les avantages présentés par le cadre de sécurité sont nettement apparus lors de presque toutes les démonstrations. On a pu constater qu'un cabrage avec chute (renversement d'avant en arrière) entraîne inévitablement de très graves conséquences si la machine ne comporte pas de cadre de sécurité. Il a été aussi possible de se rendre très clairement